



## **Extrait du Registre des Délibérations**

### **DU CONSEIL MUNICIPAL**

#### **Séance du mercredi 18 novembre 2015 à 20 heures**

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 9 novembre 2015, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

**Etaient présents :**

Patrick Tanguy, Cécile Peltier, Michel Forget, Marie-Madeleine Bergot, Pascale Douineau, Nadine Constantino, Daniel Le Bras, Gildas Le Bozec, Manuel Pottier, Géraldine Chéreau, David Le Doussal, Isabelle Baltus, Gérard Jambou, Stéphanie Mingant, Christophe Couic, Jean-Pierre Moing, Patrick Vaineau, Cindy Le Hen, Bernard Nedellec, Erwan Balanant, Martine Brézac, Alain Kerhervé, Françoise Cordroc'h, Stéphane Guillevin, Yvette Bouguen, Serge Nilly.

**Pouvoirs :**

Danièle Kha a donné pouvoir à Marie-Madeleine Bergot  
Pierrick Le Guirrinec a donné pouvoir à Michel Forget  
Eric Alagon a donné pouvoir à Pascale Douineau  
Géraldine Guet a donné pouvoir à Isabelle Baltus  
Yvette Metzger a donné pouvoir à Nadine Constantino

Absente : Carole Anache

Nombre de conseillers présents ou représentés : 32

**Secrétaire de séance :** Manuel Pottier

Envoyé en préfecture le 23/11/2015

Reçu en préfecture le 23/11/2015

Affiché le

## **5 - INONDATIONS DANS LES ALPES MARITIMES : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**

### Exposé :

Un épisode orageux, accompagné de précipitations d'une exceptionnelle intensité, a frappé plusieurs départements de la région Provence-Alpes Côte d'Azur, en particulier les Alpes-Maritimes, dans la nuit du 3 au 4 octobre. Vingt personnes ont perdu la vie au cours de cette nuit, et les dégâts subis par les biens privés, les entreprises et les infrastructures publiques sont conséquents.

L'Association des Maires des Alpes-Maritimes a lancé un appel aux dons, relayé par l'Association des Maires de France, pour venir en aide aux populations des communes sinistrées.

### Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal de répondre à l'appel aux dons lancé par les communes des Alpes-Maritimes par l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 2 000 €, qui sera versée sur un compte dédié (Solidarité inondations octobre 2015).

Avis favorable de la Commission des « Finances Evaluation des Politiques Publiques et Administration Générale » du 9 novembre 2015.

**Décision : après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.**

Pour expédition conforme  
Le MAIRE,  
Michael QUERNEZ

